



Droit d'heritage sur la maison familial

Par **momo**, le **09/07/2009** à **23:28**

Bonjour,

Nous sommes quatres filles deux d'un premier mariage de ma maman et deux d'un second ma mere est decedee avant mon beau-pere en laissant un papier signee au dernier vivant.Mon beau-pere decede s'etait remarier trois mois avant.La derniere epouse de mon beau-pere a donc usufrute de notre maison cette maison est couverte de dettes,elle veut donc vendre la maison afin d'eponger les dettes et prendre sa pare,son notaire nous demande notre signature a ma soeur et moi (enfants du premier mariage de ma mere)en nous signalant que dans se partage nous n'avons droit a rien.Je dois aussi vous signalez que les dettes ont ete faites apres le decee de ma mere.Je suis la seule qui ne veut pas signer .Qu'elle sont mes droits?

Merci bien Monique

Par **Visiteur**, le **10/07/2009** à **19:53**

Bonjour,

Vous êtes je pense en nue-propiété sur ce bien ?